

La Gazette

DE MONTGUYON



#8

VIE LOCALE : La Fête du Sport

PATRIMOINE : L'énigme du cimetière de Vassiac

DOSSIERS :

**Les activités périscolaires
Le tri des déchets**

à revivre dans ce numéro





Cette dernière gazette de l'année 2019 réunit tous les ingrédients de la vie locale au quotidien, en particulier la difficile gestion des déchets avec les nouvelles consignes de tri et la réglementation pour la destruction des déchets verts par le feu.

Les comptes rendus du Conseil Municipal montrent que les élus restent toujours très actifs dans cette dernière année de mandat avec le sentiment du devoir accompli.

MONTGUYON : village rural ?

Assurément et c'est avec fierté que nous devons associer cet adjectif à notre commune. La ruralité, c'est non seulement les paysages, l'environnement, mais c'est aussi un état d'esprit où le bon sens et la bienveillance prennent le pas sur les effets de mode et sur la surmédiasation de certains événements.

L'année 2020 sera marquée par le renouvellement du Conseil Municipal au mois de mars et nul doute que les 19 membres élus auront à cœur de continuer et de mener à terme les projets et les dossiers en cours et c'est naturellement que mon successeur se fera un grand plaisir d'écrire « le mot du Maire » dans la prochaine gazette.

Quant à moi, permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année..

**Le Maire,
François BASTÈRE**



*Le Maire et son Conseil municipal vous présenteront leurs vœux le
Vendredi 17 janvier 2020 à 19h
à la Salle polyvalente*

SOMMAIRE

- 3** Dossier-1 : Activités périscolaires
- 7** Dossier-2 : Le tri des déchets
- 13** Comptes-rendus des Conseils Municipaux
- 17** Histoire
- 18** Vie locale
- 22** Infos pratiques
- 24** Vie associative
- 28** Libre expression
- 28** Agenda

LA GAZETTE DE MONTGUYON

Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 8 – Janvier 2020

Directeur de Publication :
François BASTÈRE

Rédacteur en chef :
Commission information

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



Horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi : de 9h à 12h



ATTENTION :
Changement d'adresse
du courriel de la Mairie
Tél. : 05 46 86 47 17
Courriel :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
montguyon.wordpress.com
Page Facebook :
**www.facebook.com/
mairiemontguyon**

DOSSIER-1

Activités périscolaires

Depuis maintenant deux ans la Commune de Montguyon a mis en place un accueil périscolaire le mercredi de 7h à 19 h. Durant ce temps différentes activités, sont proposées aux enfants, avec le concours des associations quelles soient sportives ou culturelles,

Ainsi dans le cadre du Projet Pédagogique établi par la Commission Enfance et Jeunesse de la Municipalité et en partenariat avec l'EHPAD de Montguyon, des activités ludiques ont ainsi vu le jour.

Nous allons vous faire revivre à travers ces différentes photos, les activités proposées

ATELIER KARATÉ

Pendant quelques semaines, Dany L. a eu la gentillesse de prendre sur son temps personnel pour une petite initiation au Karaté pour notre groupe d'enfants le mercredi matin. Un grand merci Dany et à bientôt pour de nouvelles aventures;



DOSSIER-1

Activités périscolaires (suite)

ATELIER PEINTURE

Avec l'Association LA BARBOUILLE, les enfants se sont mis dans la peau d'un artiste peintre. Le plus jeune des enfants avait 4 ans et le plus vieux 10 ans. Léo 6 ans apprend comment tenir correctement un pinceau. Des tableaux de grands maîtres ont vu le jour. Un grand merci à M. PUGET pour sa patience et son accueil.



ATELIER POTERIE

Nous nous sommes également essayés à la Poterie en 2 séances avec le concours de Marie. Même les animateurs sont concentrés. Nous avons écouté les consignes avec attention. Les médaillons étant terminés, on les a laissés sécher.

Le Rendez-vous a été donné le samedi 31 août avec Marie MAZERES pour la cuisson des médaillons et ainsi pouvoir donner aux enfants leurs œuvres.



DOSSIER-1

Activités périscolaires (suite)



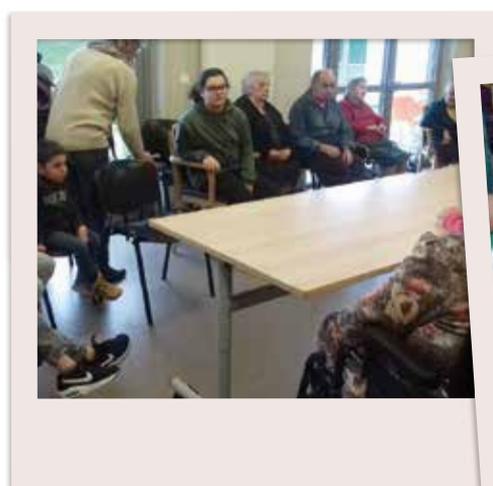
ATELIER JARDINERIE - HEPAD

Cette année, nous avons décidé d'un partenariat avec l'EHPAD de Montguyon, d'installer plusieurs bacs afin d'y jardiner. Le mercredi 6 Mars, les enfants et les personnes âgées se sont rassemblés afin de déterminer tous ensemble ce qu'ils allaient planter. Le plus jeune a 4 ans, le plus vieux 100 ans !!!!!

C'est parti sous le regard bienveillant des anciens, on applique les consignes. On commence par les fraisiers, les radis, les haricots sont semés. Les salades, les oignons, les pommes de terre sont plantés maintenant il faut : arroser... Il n'y a plus qu'à attendre !!!!!!!!!!!

Il est déjà 16 h et c'est l'heure du goûter !

Et pour clôturer cet après midi très enrichissant, nos anciens nous ont chanté de belles chansons.



En Mai tout a poussé ! Jolies salades ! Et comme la météo n'était pas de la partie beaucoup trop de vent pour nos anciens nous avons improvisé des petits jeux d'adresse : pétanque dans le couloir.

DOSSIER-1

Activités périscolaires *(suite)*



DOSSIER-2 Le tri des déchets

LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

<p>EMBALLAGES ET PAPIERS</p> <p>Tous les emballages se trient.</p> <p>Tous les papiers Emballages en plastique Emballages métalliques Emballages en carton</p> <p><i>(Des recommandations, attention au verre)</i></p> <p>POINT DE REGROUPEMENT</p>	<p>VERRES</p> <p>Bouteilles, Pots Bocaux en verre SANS Bouchon, couvercle ou capsule</p> <p>TEXTILES</p> <p>Vêtements Chaussures Linge de maison</p> <p>Propres et sans même usés Chaussures par paire (les attacher entre elles dans un sac bien fermé)</p> <p>POINT RECYCLAGE</p>	<p>DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)</p> <p>Epluchures de fruits et de légumes Restes de repas Coquilles d'œufs Marc de café et sachets de thé Déchets de jardin en petite quantité (Feuilles et fleurs mortes, tonte, taille) Cendres froides Sciures</p> <p>Adressez-vous à la CDC de Haute-Saintonge</p> <p>COMPOSTAGE</p>	<p>ORDURES MENAGERES</p> <p>Plus grand chose dans mon sac noir !</p> <p>Lingettes Emballages sales Couches Vaisselle cassée</p> <p>POINT DE REGROUPEMENT</p>	<p>DECHETS VOLUMINEUX</p> <p>Cartons, Ferraille, Gravats, Végétaux, Bois, Encombrants divers, Mobiliers divers, Equipements électriques et électroniques</p> <p>DECHETS TOXIQUES Des particuliers uniquement</p> <p>Bidons de pétrole, Peintures, Solvants, Produits acides, basiques, Bombes aérosols, Phyto-sanitaires, Filtres à huiles, Combustibles, Batteries, Piles, Ampoules, Néons, Cartouches d'imprimantes, Films radiographiques, Huiles minérales et végétales</p> <p>Un bon de dépôt est à votre disposition, s'adresser à l'agent de déchèterie</p> <p>DÉCHÈTERIES</p>
---	--	--	--	--

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS



Tous les emballages se trient

À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le sac vert ?

Tous les flacons et bouteilles en plastique

Tous les emballages en carton et briques

Tous les papiers
Tous les emballages en métal

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE.

Toutes les barquettes

Tous les sacs et sachets et tous les films

Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS.

... avec les bouchons de médicaments et les bouches en aluminium

... tous les sachets et capsules de café / thé et les paquets de soupe

... tous les bouchons à vis, les culbottes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blister de médicaments
doivent être remis dans le sac gris !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE

TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS

SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES

CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES

PAS BESOIN DE LAVER LES EMBALLAGES, à moins (juste qu'ils soient bien vidés !)

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS

DOSSIER-2

Le tri des déchets (suite)

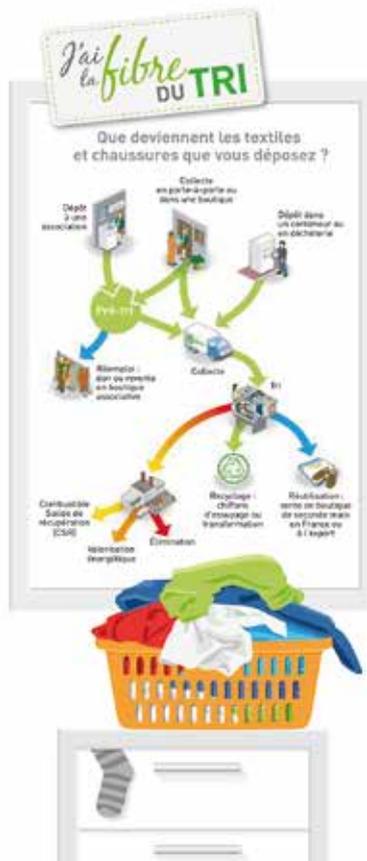
TOI AUSSI, TU TE RECYCLES ?

TOUS les textiles et chaussures, mêmes usés ou déchirés, ont de l'avenir : TRIONS-LES !

Trouvez les points d'apport où déposer vos textiles, linge et chaussures sur www.lafibredutri.fr

De-rapèze est présent sur tous les points d'apport participatifs

TEXTILE • LINGE • CHAUSSURE
ECO TLC



Une seconde vie pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures que vous n'utilisez plus !

- Quoi ?**
- Grands Vêtements**
Chemise, Jeans, Jogging, Jube, Manteau, Pantalon, Polo, Pull, Robe, Sweat-shirt, T-shirt, etc.
 - Petits Vêtements**
Bonnet, Chaussettes, Collant, Cravate, Écharpe, Gants, Foulard, Layette, Lingerie, Maillot de bain, etc.
 - Chaussures**
Baskets, Bottes, Chaussures de sport, Sandales, Tonges, etc.
 - Linge de maison**
Drap, Gant de toilette, Nappe en tissu, Serviette, Tâche d'oreiller, Torchon, etc.



Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES et SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.

Ne pas déposer d'articles HUMIDES.

Où déposer ?

- Les points d'apport, ça peut être :
- ✓ Une antenne locale d'association
 - ✓ Un conteneur ou une benne dédiée
 - ✓ Une collecte occasionnelle à domicile
 - ✓ Une boutique

Ils sont tous référencés sur www.lafibredutri.fr



Tout sauf la poubelle !

ASTUCES...
Un élastique ça va bien pour que les chaussures ne se perdent pas
Pas besoin de repasser les vêtements ou le linge
Un sac poubelle, c'est simple et ça marche pour tout



DOSSIER-2

Le tri des déchets (suite)

HORAIRES

ARTHEMAC Les Trois Bâtières 17240 Arthemac Tél-Fax 05 46 40 79 30 PERMEE : MARI, NABIL, DOMINIQUE OUVERT : LUNDI, MARDI, VENDREDI, SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30	LORIGNAC Les Terrains des Cèpes 17240 Lorignac Tél-Fax 05 46 79 43 96 PERMEE : LINDY, YVES, DOMINIQUE OUVERT : MARDI au JEUDI et SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 Bricolage d'été de 09H00 au 16H00 OUVERT JUSQU'AU VENDREDI
QUITINIÈRES N. Touré - Paul Richard 17240 Quitinières Tél-Fax 05 46 46 32 61 PERMEE : DENIS OUVERT : LUNDI au SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30	MONTENDRE S.L. de Lévy 17230 Montendre Tél-Fax 05 46 49 99 75 PERMEE : DENIS OUVERT : LUNDI au SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30
ST-AIGULIN La Girasse 17240 Saint-Aigulin Tél-Fax 05 46 70 43 64 PERMEE : LINDY, NABIL, DOMINIQUE OUVERT : MARDI au VENDREDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30	CLÉRAC La Sève Rapenne 17230 Clérac Tél-Fax 05 46 04 03 38 PERMEE : LINDY, DOMINIQUE OUVERT : MARDI au VENDREDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 et SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H30 à 18H
PONS Les Charbonnes 17240 Pons Tél-Fax 05 46 94 16 19 PERMEE : DENIS OUVERT : LUNDI au SAMEDI de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30	CHATEAUBERNARD Rue de l'Éclaircie 16100 Chateaubernard Tél-Fax 05 45 35 36 60 www.catiom.com

ONVert 0 800 801 157

QUOI TRIER ? QUE DEVIENNENT-ILS ?

FERRAILLES - MÉTAUX TRIÉS & CONDITIONNÉS - adressés vers l'industrie métallurgique. REPRODUS - NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES.	VERRE TRIÉ & REPRODUS - recyclable à l'infini DEVIENT DE NOUVELLES BOUTELLES EN VERRE.
CARTONS VIDÉS, PLIÉS TRIÉS & CONDITIONNÉS - adressés au battis vers les usines de fabrication de cartons. REDEVIENT MATIÈRES PREMIÈRES.	BOIS RECYCLÉS - peinture, bois sont recyclables à l'infini DEVIENT DE NOUVEAUX PRODUITS OU CHAUFFAGE BOIS.
DÉCHETS VERTS TRANSFORMÉS EN COMPOST - arrosés, broyés, triés... RECONSTITUENT L'ÉQUILIBRE CHIMIQUE DES SOLS & LIMITENT L'UTILISATION DES ENGRAIS.	GRAVATS STOCKÉS - les gravats (sans plâtre) & les matériaux inertes, EN VUE D'UN REEMPLOI ULTIMEUR.
HUILES DE VÉRANGE RECYCLÉS - brûlés en chauffage. REDEVIENT DES HUILES NEUVES.	MÉTALLS RECYCLÉS - DEVIENT DE NOUVEAUX PRODUITS.
HUILES DE FRITURE RECYCLÉS - régénérés. PRODUISENT DE L'ÉNERGIE - BIO-LUBRIFIANT.	FOUT-VERANT NON RECYCLABLES - marbres, porcelaines plastiques... Alternative et stockés dans une installation de stockage des déchets non dangereux.
PILES/BATTERIES TRIÉS ET TRAITÉS PAR TYPE : les éléments toxiques sont neutralisés, les autres éléments sont traités par méthanisation. LES BATTERIES NOUVELLES SONT RECYCLÉES.	TEXTILES TRIÉS - SÉCHÉS ET RECYCLÉS. ECO YLC : www.eco-ylc.fr
BATTERIES RECYCLÉS - l'acide est traité pour éliminer. Les autres composants (plastiques, métal...) sont recyclés - NOUVEAUX BATTERIES.	DÉCHETS TOXIQUES TRIÉS & TRAITÉS - résidus de produits, peintures, médicaments... RECHUS INOFFENSIFS. * SÉPARATEUR LIÈGE (SANS CONDITION) ECO 2009 - www.eco2009.com
NEONS-LAMPOULES SANS FILAMENTS TRIÉS ET TRAITÉS PAR TYPE RECYCLAGE : www.eco2009.com	DÉCHETS INTERDITS Les déchets types : pneus, bouteilles de gaz, armoires métalliques (sans noirs), véhicules hors d'usage, explosifs, déchets de soins à risque infectieux.
B.E.E. TRIÉS & TRAITÉS - déchets d'équipements électriques & électroniques, câbles, petits et gros appareils électroménagers froids et sans gaz... RECYCLÉS OU VALORISÉS.	CONTACTEZ AINSI LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ONVert 0 800 801 157

GUIDE DÉCHÈTERIES

de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

PARTICULIERS

GÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- ARTHEMAC
- QUITINIÈRES
- LORIGNAC
- MONTENDRE
- PONS
- ST-AIGULIN

UNITE SOUS VIGILANCE

EN CONVENTION :

- BAIGNES
- CHATEAUBERNARD
- CLÉRAC

TRIER MALIN !

A NOUS DE JOUER !

LE SAVIEZ-VOUS ?

On y dépose **LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES** :
DITS DANGEREUX ou ENCOMBRANTS
 qui ne peuvent être collectés par le service traditionnel de collecte des ordures ménagères.

DÉCHÈTERIE

LIEU SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉ & GARDIENNÉ

SERVICE GRATUIT
OUVERT AUX HABITANTS
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

L'ACCÈS TECHNIQUE DOIT RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES :

- A- Respect du règlement intérieur de la déchèterie, affiché dans le local technique.
- B- Respect des horaires d'ouverture.
- C- Utilisation d'une remorque possible.

Mais la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge se réserve le droit de mettre fin à son accès, si cette dernière pose des problèmes de circulation et de sécurité.

<http://www.haute-saintonge.net>

JE PRÉPARE MA VENUE...

AVANT DE VENIR :

- 1/ Je trie mes déchets par catégorie de produits/matériaux.
- 2/ Je me présente, indique mon lieu de résidence.
- 3/ J'indique au gardien quels types de déchets je dépose.
- 4/ Le gardien m'orientera vers les bennes appropriées.
- 5/ Si mes déchets sont réutilisables, je les dépose dans l'espace recyclerie.
- 6/ Je décharge mes déchets et laisse le quai propre.

UN DOUTE ? JE DEMANDE AU GARDIEN.

RAPPEL DE SÉCURITÉ :

- ROULER AU PAS
- RESPECTER LE SENS DE CIRCULATION
- INTERDICTION DE FUMER
- ENFANTS & ANIMAUX RESTENT DANS LE VÉHICULE

PLAN TYPE D'UNE DÉCHÈTERIE

JE ME SITUE.

LIEUX D'IMPLANTATION

A NOUS DE JOUER

LE SAVIEZ-VOUS ?

MIEUX ON TRIE, MOINS ON GASPILLE, PLUS ON RECYCLE !

Téléchargez ou demandez les guides **DÉCHÈTERIES & TRI**

DOSSIER-2

Le tri des déchets (suite)

EN HAUTE-SAINTONGE, L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SE MET EN PLACE

Maintenant,
tous les emballages
se trient

Recycler devient plus simple !

À partir du 13 janvier 2020, l'ensemble des habitants de la Haute-Saintonge pourront déposer tous leurs emballages dans le bac à couvercle jaune. Emballages en métal y compris les petits alus comme les capsules de café, en papiers-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastiques. Les emballages en verre sont quant à eux toujours à déposer dans le conteneur à verre. La mise en place de cette extension des consignes de tri est déployée en plusieurs étapes :

Une zone test de 15 communes qui a démarré au 1^{er} juillet 2019

La zone sud du territoire (Anciens cantons de Montlieu la Garde et Montguyon qui regroupent 27 communes) à partir du 16 septembre 2019.

Le reste du territoire débutera le 13 janvier 2020

Depuis 2014 et la mise en place de la collecte sélective en bac jaune, le recyclage des emballages et papiers n'a cessé d'augmenter. Nous recyclons actuellement 59 kg de ces déchets par an et par habitant. La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022. Cette étape sera donc franchie en Haute-Saintonge dès début 2020 en partenariat avec :

- CITEO qui pilote la mise en place du recyclage des emballages en France
- le centre de tri de Calitom situé à Mornac (16) qui est équipé pour réaliser ce nouveau tri.

Ce dispositif aura pour conséquence d'augmenter le taux d'emballages recyclés mais aussi de réduire les quantités de

déchets ultimes déposés dans le sac noir.

Déposez tous les emballages dans le sac jaune !

Les consignes sont simplifiées. Tous les emballages sont à déposer dans votre sac jaune et à apporter ensuite dans le bac jaune.

- Une seule question à se poser : ce déchet est-il un emballage ménager ? Si oui, je le mets dans le sac jaune
- Inutile de laver, il suffit de bien vider.
- Tout emballage avec bouchon doit être jeté avec son bouchon remis en place
- Aplatissez pour gagner de la place. (pour les bouteilles en plastique, aplatissez-les du bas vers le haut et remettez le bouchon en place)
- Évitez de froisser, déchirer ou plier les papiers
- Séparer les différentes composantes des emballages.
- Exemple : séparer le film plastique et la barquette de jambon, l'opercule et le pot de yaourt...
- N'imbriguez pas vos emballages. Séparez-les. Ne mettez pas de canettes en métal dans une boîte en carton par exemple.

Un courrier explicatif avec le mémo tri a été envoyé à l'ensemble des administrés.

Pour toute question, vous pouvez également contacter le service déchets de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge par téléphone au 05 46 48 78 34

Vous trouverez ci-joint :
le nouveau guide du tri avec les nouvelles extensions

Rappel : La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge fournit les sacs jaunes, ils sont à récupérer dans votre Mairie ou dans les différentes déchetteries.



TRAVAUX Géothermie



Les travaux de la pose des sondes géothermiques ont débuté, celles-ci vont véhiculer l'énergie, qui va permettre de chauffer le bâtiment du 10 Place de la Mairie.

Une tranchée va être faite, le long du trottoir, sur la place du champ de foire, courant janvier-février 2020, afin de relier le centre collecteur à la chaufferie placée elle, à l'intérieur du bâtiment. Le financement de cette opération ce fait avec la participation de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), du Conseil Départemental de la Charente Maritime et en auto financement pour le reste par la commune.



CATASTROPHE NATURELLE Déclaration sinistre



Dans le cadre des mouvements de terrain provoqués durant l'année 2019 consécutifs à la sécheresse, si vous constatez des dégâts sur vos bâtiments (fissures, affaissements de terrain, ...), adressez votre demande à la Mairie, en mentionnant :

- vos coordonnées (adresse, téléphone, mail)
- la nature des dégâts
- la date d'apparition des dommages
- les photos permettant de constater les dégâts

Ces déclarations permettront de demander un classement de la commune en zone de « catastrophe naturelle ».



RURALITÉ Montguyon, village rural

Vous venez d'emménager dans notre petite commune de Sud-Saintonge. Vous arrivez peut-être d'une grande ville bruyante et polluée. Nous tenions à vous souhaiter la bienvenue et vous rappeler quelques éléments, pouvant parfois porter à la discorde.

Nous sommes une petite ville rurale très attachée à notre terre et à nos traditions. Vous pourrez être amené à rencontrer certaines pseudo « nuisances » qui font partie pourtant de notre cadre de vie si apaisant :

Ici pas de besoin de montre : vous connaîtrez toujours l'heure grâce au carillon de

la pendule de la mairie et aux cloches de notre église.

Le champ du coq vous réveillera le matin, afin de pouvoir admirer de magnifique lever de soleil, et à 16 h vous annoncera du brouillard pour le lendemain.

Les soirs de printemps et d'été, laissez-vous bercer par la douce cacophonie du chant des grenouilles si vous êtes à proximité d'un trou d'eau, ou bien des criquets si vous êtes près des champs, parfois vous pourrez vous faire surprendre par quelques moustiques affamés (il faut bien qu'ils se nourrissent eux aussi).

Les agriculteurs travaillent parfois tard ou tôt. Ils participent à notre nourriture, n'hésitez pas à aller à leur rencontre pour mieux les connaître et les comprendre. Les animaux développent des odeurs plus ou moins agréables, mais c'est aussi cela l'air de la campagne.

Pour finir les Montguyonnais sont parfois curieux, parfois un peu sauvages, devant un arrivant. Avant de vouloir imposer votre façon de vivre, apprenez parfois à leur ouvrir votre porte et faire leur connaissance autour d'un bon verre de pinneau.

Bienvenue chez nous.

Réunion du 25 septembre 2019

Présents :

BASTERE François, GUEDRA BASTERE Hélène, MOUCHEBOEUF Julien, DEVILLE Danièle, NEREAU Claude, BRODUT Sophie, BONNAMAS Claude, QUINTANA Henri, MOULY Carine, CHIRON Frédéric, MOUCHEBOEUF Didier, GIRARD Ludovic, BORDELAIS Bernard et CHARRON Olivier.

Excusés : Maria Paula GONCALVES.

Secrétaire de séance : GIRARD Ludovic.

Intervention de l'entreprise NEOEN concernant le projet des panneaux photovoltaïques

L'entreprise est déjà intervenue au Conseil municipal du 05 juin 2019. Le projet prend forme.

Contexte :

9,3GW de puissance installée en France Sur les 6% de puissance installée, 2% de puissance sont consommés

L'objectif est d'atteindre d'ici 2023 20GW et 40GW d'ici 2030 sur le territoire national

Les installations sont essentiellement en toitures et aux sols. Elles sont localisées dans le sud de la France car l'ensoleillement est plus grand. Il convient d'exploiter le nord en adaptant les installations.

La région Nouvelle Aquitaine possède un peu plus de 2GW de puissance installée. Il est prévu de développer les installations en Charente-Maritime car ce département n'en possède pas beaucoup et pourtant l'ensoleillement est très correct.

La Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) s'est engagée dans le développement des énergies renouvelables en ayant comme objectif de couvrir d'ici 2030 50% du périmètre de la Haute Saintonge.

L'entreprise NEOEN a terminé son étude sur la commune de Montguyon (étude de mars à septembre 2019).

Les panneaux seront posés sur des « tables » qui elles-mêmes seront maintenues par des pieux dans la terre. Ce système permet de ne pas endommager les sols. Seuls les locaux techniques seront installés sur des dalles béton.

Les panneaux reposeront sur des terres :
14 hectares de terres agricoles
12 hectares de terres en carrières

L'installation des panneaux sur les terres agricoles pourront permettre d'obtenir 16MW de puissance en plus. L'implantation sur ce type de terre est beaucoup plus rapide.

Sur les carrières l'implantation est moins rapide car il faut creuser. L'entreprise prévoit de reboucher les carrières en 2023 si les travaux débutent rapidement.

Il n'est pas prévu de modification du PLU pour les terres agricoles.

La fiscalité additionnelle, l'IFER revient à la commune pour 103 600,00€/an.

Durée de l'exploitation : 30 ans.

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 21h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2019

Approuvé

2^{ème} DOSSIER

Immeuble 10, place de la Mairie – Etat d'avancement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux avancent mais avec un mois de retard sur le planning prévu initialement. Ce retard est occasionné par le problème du passage des réseaux.

La couverture côté de la place du Champ de Foire est posée à 98% (couverture, pose des ouvertures + structure métallique).

La pose de la charpente du côté de la place de la Mairie est prévue semaine 40 ou 41.

3^{ème} DOSSIER

Géothermie – Etat d'avancement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission d'appel d'offres du lot unique VRD, chauffage (raccordement du champ de sondes au bâtiment) s'est réunie pour l'ouverture des plis le 25 septembre 2019 à 14h00. Le cabinet ENERTEK étudie les 3 offres. Le début des travaux est prévu pour janvier 2020 pour une durée de 2 mois.

L'entreprise PEROT qui doit procéder à la pose des sondes débutera les travaux le 1er octobre 2019.

L'arrivée des 2 médecins est prévue le 06 janvier 2020. Le cabinet provisoire se situe 30 rue de Vassiac.

4^{ème} DOSSIER

Dossier bâtiments communaux : Point sur le dossier 30 rue de Vassiac

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que suite au départ de la locataire fin mai 2019, les membres du Conseil municipal avaient validé la transformation de ce

logement en local professionnel.

Les 2 médecins seront accueillis dans ce nouveau local à partir du 06 janvier 2020. Les travaux de transformation sont prévus du 09 septembre 2019 au 15 décembre 2019.

Cet aménagement comprendra les 2 cabinets, une salle d'attente, le bureau de la secrétaire, une entrée et une sortie.

La majorité des travaux sera effectuée par les agents communaux avec une aide par des entreprises extérieures pour la menuiserie et l'électricité.

Du 1^{er} au 15 décembre 2019 : peinture

Entre le 15 décembre 2019 et le 05 janvier 2020 : emménagement des médecins.

Il est à noter que l'architecte a fait les plans gracieusement pour la commune. Monsieur Le Maire l'en remercie.

5^{ème} DOSSIER

Point sur la rentrée scolaire

Maternelle :

Les enseignants sont les mêmes

L'effectif des enfants est en baisse de 5 à 6 élèves par rapport à l'année passée

Elémentaire :

Quelques changements parmi les enseignants.

L'effectif est de 127 élèves. Attention aux possibles fermetures de classes l'an prochain.

2 classes d'ULIS de 9 élèves chacune.

Cet été, il y a eu des travaux dans le groupe scolaire :

Maternelle :

Changement du sol dans la salle de repos, changement des plafonds dans une classe, un couloir et la salle de repos.

Des gros travaux dans la cour de l'école du haut ont eu lieu (réfection du sol et le traçage) + nouvelles marches d'escalier.

Elémentaire :

Changement du sol dans une classe et un bureau, peinture dans une classe.

L'équipe de la cantine est au complet.

Tout le système de la plonge a été changé pour une mise aux normes (changement du lave-vaisselle + chaîne de sortie de la vaisselle sale et propre). La réalisation des portes « western » se fera aux vacances de La Toussaint.

Ces différents travaux au groupe

Réunion du 25 septembre 2019 (suite)

scolaire permettent aux agents d'évoluer dans un contexte professionnel de qualité.

6^{ème} DOSSIER

Compteurs Linky : Remise en question de la délibération du 08 février 2018

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, annulation de la délibération du 08 février 2018 faisant état du positionnement du Conseil municipal relatif au déploiement individuel des compteurs communicants LINKY sur le territoire.

Approuvé

7^{ème} DOSSIER

D.E.C.I. Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la signature d'un devis qui permet d'établir le schéma communal réalisé par la RESEE.

En juillet 2019, la RESE est venue sur le territoire de la commune pour procéder au recensement des points d'eau.

Montant du dossier DECI :

216 000,00€ sans les acquisitions foncières

Monsieur Le Maire demande également aux membres présents leur autorisation pour la signature de conventions pouvant être établies entre des communes et un privé ayant un point d'eau naturel ou artificiel se trouvant dans les périmètres demandés par la DECI.

Approuvé

8^{ème} DOSSIER

Dossier personnel communal

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a dû procéder à des recrutements de contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) afin de pallier aux activités des secteurs :

Groupe scolaire : 1 contrat PEC 20h/sem pour la cantine et le ménage

Mairie : un contrat PEC 35h/sem pour assurer l'accueil des usagers. Cela permet aux 2 autres agents à mi-temps d'établir des titres numérisés (passeports/CNI) tous les jours de la semaine. En effet, le Préfet a remis en question le nombre de passeports et de CNI délivrés par la commune. Ce recrutement permet de répondre à la demande du Préfet mais également d'améliorer l'accueil des Montguyonnaises et Montguyonnais

Voirie/Espaces Verts : 2 contrats PEC 35h/sem suite au départ de 2 autres contrats (un au 1^{er} octobre 2019 et l'autre au 1^{er} novembre 2019)

Monsieur Le Maire tient à rappeler que la commune touche une indemnité mensuelle de l'état pour le recrutement de chaque contrat PEC.

9^{ème} DOSSIER

Location de salle au sein de la Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Groupe VINCI souhaite louer un bureau au sein de la Mairie 2 jours par semaine pour une de ses employées qui effectuera du télétravail.

Le tarif de cette location sera de 200,00€/mois. Une convention sera établie.

Pôle Emploi souhaite renouveler la convention de location gracieuse pour des bureaux au sein de la Mairie. Une nouvelle convention va être envoyée par Pôle Emploi pour signature de Monsieur Le Maire.

Approuvé

10^{ème} DOSSIER

Travaux à la Prairie du Mouzon : signature de la convention du mandate de Maîtrise d'Ouvrage

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des voies d'eau (« renards ») se sont creusées dans les berges entre :

Le bief du Moulin du Pont et le Mouzon en aval du déversoir, côté commune de Saint Martin d'Ary

L'amont et l'aval du déversoir, côté commune de Montguyon

Ces voies d'eau menacent la stabilité des berges et de là, le déversoir et, par contre-coup, le niveau d'eau du parcours de pêche et le remplissage du bief en aval.

La commune de Saint Martin d'Ary utilise le bief comme exutoire des eaux de pluie et comme réserve d'eau dans le cadre de la défense incendie.

La commune de Montguyon souhaite préserver et valoriser l'attractivité de l'aire de loisirs réalisée le long du parcours de pêche.

Madame WANGERMEZ, propriétaire du bief amont, ne peut à elle seule assumer le coût des travaux de réparation.

L'ensemble des travaux dépasse les champs des compétences des différentes parties et nécessite une bonne coordination.

Il convient d'établir une convention qui pourra définir la nature, les conditions de réalisation et de financement de ces travaux et de ce fait désigner un Maître d'Ouvrage.

L'ensemble des parties s'entend pour désigner le SYMBAL (Syndicat Mixte du Bassin versant du Lary) pour assumer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Monsieur Le Maire demande donc aux membres présents de l'autoriser à signer cette convention qui désignera le SYMBAL pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, afin de simplifier l'organisation des travaux et de maîtriser les coûts.

Approuvé

QUESTIONS DIVERSES :

Des échanges ont eu lieu concernant les réservations des salles de la commune ainsi que sur la signalétique du centre bourg.

Fin de la séance à 00h00



Ephad de Montguyon.

Réunion du 23 octobre 2019

Présents :

BASTERE François, GUEDRA BASTERE Hélène, MOUCHEBOEUF Julien, DEVILLE Danièle, BRODUT Sophie, BONNAMAS Claude, QUINTANA Henri, MOULY Carine, GIRARD Ludovic, BORDELAIS Bernard et CHARRON Olivier.

Excusés : Maria Paula GONCALVES, Claude NEREAU, Frédéric CHIRON et Didier MOUCHEBOEUF.

Secrétaire de séance : Carine MOULY.

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2019

Approuvé

2^{ème} DOSSIER

Dossier Géothermie :

Suite de l'appel d'offres concernant le raccordement du champ de sondes géothermique à l'immeuble 10, place de la Mairie : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal a missionné le bureau d'études thermiques ENERTEK pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux équipements « de surface » pour amener la source d'énergie géothermique dans le local chauffé de l'immeuble et dimensionner les équipements nécessaires à la production de chaleur.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour consulter les entreprises pour la réalisation d'un lot unique relatif aux

travaux « de surface » pour le raccordement du champ de SGV au local chauffé de l'immeuble et l'installation des équipements thermiques, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée ouverte sur le site de dématérialisation « marchés-sécurisés ».

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue du délai de consultation, fixé au 25 septembre 2019 à 12h :

- L'ouverture des plis s'est déroulée le 25 septembre à 14h.

- 3 propositions ont été reçues et déclarées recevables.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation de départ établie par la maîtrise d'œuvre :

CONTENU DES TRAVAUX		ESTIMATION €HT
Travaux de base	Raccordement de l'immeuble au champ de SGV, installation de 2 pompes à chaleur de 40 kW unitaire et des périphériques hydrauliques et électriques nécessaires au bon fonctionnement	171 957 €HT
Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE	Maintenance annuelle des installations	4 680 €HT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'analyse des offres, effectuée par le maître d'œuvre ENERTEK, selon les critères de notation stipulés dans le règlement de consultation :

ENTREPRISE	PRIX OFFRE DE BASE €HT	MAINTENANCE	Note /100 points
SARL JAMOT	160 000,00	2 705,50	100,00
ENGIE ENERGIE SERVICE	190 874,96	1 675,00	93,53
PUEL	203 730,23	3 496,24	91,41

L'offre de l'entreprise SARL JAMOT est la mieux disante.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents d'attribuer le lot à l'entreprise SARL JAMOT pour un montant de 160 000,00€ HT au vu du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ENERTEK, Maître d'œuvre.

Approuvé

Financement de l'ensemble du projet géothermique

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 10, place de la Mairie, comprenant le système de chauffage par géothermie sur champ de sondes, la commune doit procéder à un emprunt.

Monsieur Le Maire rappelle que le montant total TTC de ce projet est de 350 000,00€ TTC

Courant du mois de septembre 2019, Monsieur Le Maire a contacté 2 banques :

- LA BANQUE POSTALE
- LE CREDIT MUTUEL

DUREE	LA BANQUE POSTALE	CREDIT MUTUEL
5 ANS*	0.22% : Mensualité 17 601.74€	0.23% : Mensualité 17 605.85€
10 ANS*	0.46% : Mensualité 8 957.82€	0.58% : Mensualité 9 012.54€

*Remboursement trimestriel

Au regard des propositions financières des banques, il est proposé au Conseil municipal de retenir La Banque Postale pour l'emprunt sur une durée de 5 ans

d'un montant de 350 000,00€ avec un taux fixe de 0,22% pour un remboursement trimestriel de 17 601,74€.

Approuvé

3^{ème} DOSSIER

Dossier réhabilitation de l'immeuble 10, place de la Mairie : validation du Compte-Rendu Annuel de la SEMDAS

Réunion du 23 octobre 2019 (suite)

Conformément à la convention de mandat, la S.E.M.D.A.S. doit transmettre deux fois par an à la commune de Montguyon le Compte-Rendu d'activité de l'opération concernant la réhabilitation d'un ensemble immobilier sur la commune de Montguyon, en vue de son approbation.

La commune débloque des fonds à destination de la SEMDAS pour le paiement des factures des entreprises effectuant des travaux sur le chantier ; Le montant des dépenses au 30 juin 2019 s'élève à 698 259,00€ TTC.

La commune a procédé à 1 787 371,76€ d'avance. Le solde au 30 juin 2019 est de 379 112,76€. Il est prévu de faire une avance de 400 000,00€ à la SEMDAS avant le 31 décembre 2019.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer et d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale du 30 juin 2019, établi par la S.E.M.D.A.S.

Approuvé

4ème DOSSIER

Travaux aux abords du collège de la Tour : signature de la convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du projet de réalisation de travaux par le Syndicat Départemental de la Voirie, concernant l'aménagement des abords du collège de la Tour.

Les travaux consistent en :

- La création d'une aire de stationnement pour les bus scolaires devant l'entrée du château,

- La création d'un cheminement piéton sécurisé, de la sortie du collège à l'aire de stationnement envisagée,

- La requalification du parking devant le collège, comprenant notamment la mise en accessibilité des lieux et la création d'espaces dédiés à la collecte des déchets, aux taxis, ...,

- Le renouvellement des couches de roulement sur l'ensemble des espaces.

L'emprise globale de l'aménagement représente environ 4 927m².

Une convention entre la commune et le Syndicat Départemental de la Voirie a été établie.

Il est donc demandé aux membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention relative aux travaux des abords du collège de la Tour, entre le Syndicat Départemental de la Voirie et la commune de Montguyon.

Approuvé

5ème DOSSIER

Finances : Décisions modificatives du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble

Commune :

Il convient de procéder à des jeux d'écritures comptables concernant :

L'intégration de l'emprunt de La Banque Postale de 350 000,00€ pour la géothermie. Cet emprunt n'étant pas prévu Budget Prévisionnel 2019, il convient de l'intégrer.

Intégration des travaux de régie (travaux effectués par les agents de la commune et dont les fournitures ont été réglées en « fonctionnement »). Il faut transférer la somme de 13 591,15€ de fonctionnement en investissement afin de pouvoir

recupérer le FCTVA l'année suivante.

Immeuble :

La trésorerie a demandé d'inclure les factures mentionnées au compte 238 au compte 2313 afin de récupérer le FCTVA l'année suivante. Ce transfert doit être fait avec toutes les pièces du marché afin que la trésorerie puisse être en possession de tous les documents relatifs au projet de l'immeuble 10, place de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

REZO POUCE

La Communauté des Communes de la Haute Saintonge a voté la mise en place de l'adhésion REZO POUCE. C'est un système de covoiturage ou d'autostop. Le dispositif REZO POUCE est autorisé partir du 24 octobre 2019.

Cela fonctionne avec une application sur les smartphones à télécharger

La personne intéressée s'inscrit sur l'appli une seule fois et obtient la carte du réseau. Le conducteur souhaitant adhérer au REZO POUCE, obtient un macaron à coller sur le pare-brise de son véhicule.

La CDCHS demande aux communes de créer des arrêts avec des critères à respecter.

Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs de ce dispositif.

Les arrêts prévus sont ceux des transports en commun, des parkings publics, ou d'autres emplacements définis ci-après.

Les arrêts retenus sont les suivants :

NOM DE L'ARRÊT	ADRESSE DE L'ARRÊT	DIRECTION
Ancienne Distillerie	Rue du Périgord	Direction Saint-Aigulin
Ancienne Coopérative		Direction Montlieu
Vassiac	30 rue de Vassiac	Direction-Centre bourg
Champ de Foire	Place du Champ de Foire	Direction-Centre bourg
Millet		Direction Libourne et Montlieu

Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE.

Les avantages de ce dispositif :

- Structure, organise et sécurise la pratique de l'autostop
- Complète et valorise les services existants (TAD, TER, ...)
- Permet de lutter contre « l'autosolisme »

lisme »

- Crée du lien social
La Haute Saintonge est la plus grande collectivité à mettre en place le REZO POUCE.

Déménagement

Une élue informe l'assemblée que les explosions sur l'ancienne carrière de l'AGS sont beaucoup plus fortes et

intenses que les autres fois.

Un contact avec l'entreprise en charge du déminage va être fait pour signaler les faits.

Gestion des déchets

Une habitante a fait part de son mécontentement concernant la localisation des poubelles qui seraient selon elle trop proches de ses fenêtres.

Réunion du 23 octobre 2019 (suite)

Le changement des ramassages des déchets a demandé à la commune un travail énorme concernant la réflexion sur les positionnements des poubelles. Les élus doivent tenir compte des demandes des habitants. Toutefois certaines personnes ne souhaitant pas

se déplacer trop loin, il est impossible de satisfaire tout le monde. Il est problématique de pouvoir répondre à toutes les doléances des Montguyonnais. Il est prévu un passage tous les 5 jours sur les 7 points de collecte du centre

bourg.

Des questions relatives à certains bâtiments vétustes ont été abordés.

Fin de la séance à 23h00

HISTOIRE

PATRIMOINE

L'énigme du cimetière de Vassiac



Dans le cimetière N°1 de Vassiac il existe dans l'allée B entre les numéros 28 et 30 une croix que les employés communaux ont remise en état au cours du premier semestre 2016.

Cette croix a plusieurs particularités:

- Elle est composée d'un gros socle cubique en pierres et moellons
- On trouve sur ce socle, gravées, les lettres IP
- Elle est de section ronde et monolithe (de grande hauteur et d'un seul élément)
- Elle possède un triangle isocèle évidé, pointe en bas, gravé dans la pierre
- Elle porte la date de 1784 gravée sur sa partie haute
- Les embouts de cette dernière sont ciselés et décorés

Ce que l'on peut dire:

En Bretagne, ces croix sont datées du 18^{ème} siècle. Elles étaient en principe élevées dans ce qui est appelé là-bas des placitres. Les placitres sont des terrains souvent herbeux délimités par une clôture ou un mur entourant les églises ou les chapelles. On pouvait trouver dans ces placitres un cimetière, une croix, une fontaine, etc.. Certaines de ces croix ont été déplacées suite à des travaux comme la création d'une route.



On sait qu'à Montguyon il existait un cimetière ancien en façade de notre église puisque des sarcophages ont été trouvés ainsi que de nombreux ossements lors de la création de la route qui passe devant la porte d'entrée de notre église. (Rue de Vassiac vers rue des Trailles).



Alors cette croix était-elle au centre de

cet ancien cimetière et déplacée lors de la création du cimetière N°1 ou la partie basse de notre cimetière actuel faisait-elle partie de l'ancien cimetière et cette croix a toujours été placée là?

Quant au triangle, on sait que le triangle équilatéral pointe en haut signifie dans le christianisme : La Trinité: Le Père, le Fils et le Saint Esprit.

Le triangle pointe en haut symbolise le feu, la masculinité, la force, la virilité. Le sommet du triangle est dirigé vers le chef.

Le triangle pointe en bas dit versé ou renversé symbolise l'eau, la féminité, la fécondité, la naissance. Les triangles isocèles pointe en bas évidés comme celui de Montguyon peuvent porter le nom de delta.

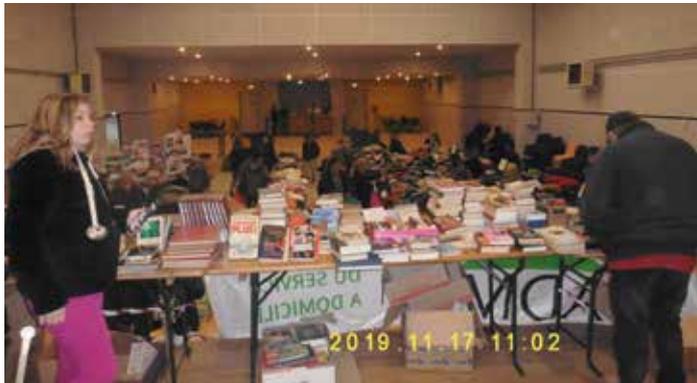
Pour ce qui est des lettres IP, celles-ci ont été répertoriées sur d'autres croix monolithes de France. Mais d'autres lettres peuvent aussi y être gravées. Nous n'avons pas retrouvé la signification de ces lettres.

Nous n'avons à ce jour aucune réponse précise à donner à ces interrogations et à l'origine de cette superbe croix. Puisse seulement cet article sortir de l'anonymat un monument montguyonnais dont la signification du lieu, la date et les symboles restent à découvrir.

Il serait peut être intéressant que cette croix soit répertoriée par un organisme officiel et peut être comme monument historique ?

Raymond Nuvet

RECYCLAGE Gratiféria



Beau succès pour la 4^{ème} Gratiféria à Montguyon! 588 participants!

L'ADMR et les associations partenaires, 1 000 Feuilles, Vivre le quotidien, Saintonge boisée vivante, le Secours catholique et le Moulin solidaire ont organisé avec une quarantaine de bénévoles cette fête de la gratuité où chacun apporte ce qu'il veut donner et prend ce qu'il a envie. C'est un grand moment de convivialité qui remporte un vif succès. Cette manifestation est une alternative économique et solidaire qui favorise le recyclage.

La gratiféria n'est pas une déchèterie mais la journée de remise en service de matériel en double ou non utilisé mais toujours en bon état.

Toutes les associations partenaires sont très vigilantes au respect des personnes qui se déplacent pour cette journée!

Aussi nous vous donnons rendez-vous en novembre 2020 pour la 5^{ème} gratiféria de Montguyon.

PETITE BIBLIOTHÈQUE Boîte à livres



Depuis le mois d'octobre une nouvelle boîte à livres a été installée à la plaine des sports dans une ancienne cabine téléphonique. Vous pouvez y venir déposer ou prendre un ou des livres selon vos envies.

RECTIFICATIF à l'insertion parue en octobre 2019 dans la Gazette de Montguyon n°7, page 20, concernant l'installation des Dr Labrousse Aurélie et Dr Diaz Isaura :

« Les patients pourront nous remettre leurs dossiers médicaux en mains propres dès l'ouverture du cabinet du 30 rue de Vassiac et non déposer les dossiers à la mairie. »

« Nous sommes toutes deux médecins spécialistes en médecine générale. »



FESTIVITÉ Fête locale

Encore une fête de passée ! Cette fois-ci accompagnée d'une pluie...si attendue par nos agriculteurs et viticulteurs.

Bien sagement elle s'est retirée pour que le feu d'artifice puisse nous émerveiller ! La brocante a eu moins de chance que nous ; ce n'est que partie remise pour 2020.

Ainsi la fête foraine s'en est allée.

Le comité des fêtes remercie Mr le maire et ses conseillers pour son feu d'artifice de plus en plus beau, ses forains, ses commerçants, et se félicite de pérenniser cette fête locale !

Quelques clichés de la fête ...et à l'année prochaine pour de nouveaux événements.



SPORT

La Fête du Sport

Depuis 2018, le Syndicat des Communes de Montguyon (SICOM) en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) mène une expérimentation visant à développer des actions éducatives en milieu rural à destination des 0-25 ans. Premier bilan d'une année 2019 riche en projets pour le SICOM.

• La Fête du Sport

Événement inédit, la Fête du Sport a réuni plus d'une dizaine d'associations du territoire de l'ex-canton de Montguyon et près de 250 participants le 7 septembre dernier sur la Plaine des Sports de Montguyon. Cette après-midi familiale avait pour objectif d'initier la jeunesse aux différents sports proposés sur le territoire de façon participative. Fort de ce premier succès, le **Syndicat des Communes** travaille déjà sur la deuxième édition qui accueillera encore plus d'associations en septembre 2020 pour le bonheur des jeunes et de leurs familles !

• Un nouveau guide des activités et services enfance-jeunesse 2019-2020

L'année dernière le **Syndicat des Communes** a produit son premier guide des associations. Cette année, une édition actualisée et étoffée du guide sera de nouveau imprimée et distribuée. Ce guide a pour vocation de présenter l'ensemble des activités et des services à destination de l'enfance-jeunesse (0-25 ans) sur le territoire du Sud-Saintonge et au-delà. Son objectif ? Permettre aux familles d'être mieux outillées dans leur recherche d'activités et d'informations pour leurs enfants tout au long de l'année. Le guide sera disponible dans les lieux publics (mairies, médiathèques) mais également en ligne afin que vous puissiez disposer d'une version numérique actualisée en temps réel de l'ensemble des activités et services enfance-jeunesse du territoire. Il sera également distribué à chaque écolier et collégien.

• Des projets culturels avec les établissements scolaires

Cette année a également été propice à la construction de projets culturels avec les établissements scolaires pour l'année scolaire 2019-2020. Ainsi, le **Syndicat des Communes** a accompagné les collèges de Montguyon et Saint-Aigulin, l'école de Montguyon, l'école élémentaire de La Clotte (RPI), l'école élémentaire de Neuvicq (RPI), l'école du Fouilloux ainsi que l'école élémentaire de Saint-Aigulin. Ces projets culturels ambitieux verront le jour au printemps prochain.

• Un soutien aux associations du territoire

Le Syndicat des Communes de Montguyon accompagne également plus d'une dizaine d'associations dont les actions s'adressent à la jeunesse, dans des domaines divers et variés tels que la communication, l'accompagnement technique et financier (réponse à des appels à projets européens par exemple), le montage de projets et d'événements ponctuels (Soirée Halloween pour les ados, tournoi FIFA avec le cinéma de Montguyon, tournoi Mario Kart avec les Médiathèques) etc...



La Fête du Sport (suite)

Si vous avez une question, un besoin ou une idée pour la jeunesse vous pouvez contacter M. Kervarrec à la Mairie de Saint-Aigulin.

Si tu es jeune, que tu as des projets mais que tu as besoin d'aide pour les réaliser, n'hésite pas à me contacter !

Simon KERVARREC
Chargé de Mission « Actions Educatives Concertées en milieu rural »

📞 06.48.73.05.79
✉ kervarrec.simon@gmail.com
@ Facebook : Jeunes Sud Saintonge



SÉCURITÉ CIVILE La Sainte Barbe

Le dimanche 3 novembre s'est déroulé la traditionnelle Sainte BARBE.

Après le défilé des camions dans les rues de Montguyon, s'en est suivie la cérémonie devant le monument aux morts, avec un hommage rendu aux pompiers décédés en France, une gerbe fût déposée au pied du monument, avant la remise des médailles à nos pompiers bénévoles.

5 Médailles remises :

- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon bronze pour 10 ans de service :
- Caporal Gabriel Frédéric

- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon argent pour 20 ans de service :
- Caporal chef Rambeau Sébastien
- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon or pour 30 ans de service :
- Adjudant chef Migeon Ulrick
- La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels échelon argent :
- Lieutenant Léger Eric
- La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels échelon argent :
- Commandant honoraire Gay Jean-Paul



La Sainte Barbe (suite)

Avancement de grade :

- sapeur de 1^{ère} classe : Sapeur Durand Tristan
- nommé Caporal : Sapeur Eymerit Romain
- nommé Caporal Chef : Berlureau Florent
- nommé sergent Caporal Chef : Reygnier Mathieu

Avancement de grade:

- Sapeur Durand Tristan nommé sapeur de 1^{ère} classe
- Sapeur Eymerit Romain nommé Caporal

- Caporal Chef Berlureau Florent nommé sergent
- Caporal Chef Reygnier Mathieu nommé sergent

Remise d'insigne :

- Caporal Eymerit Romain reçoit l'insigne d'animateur de Jeunes sapeurs-pompiers

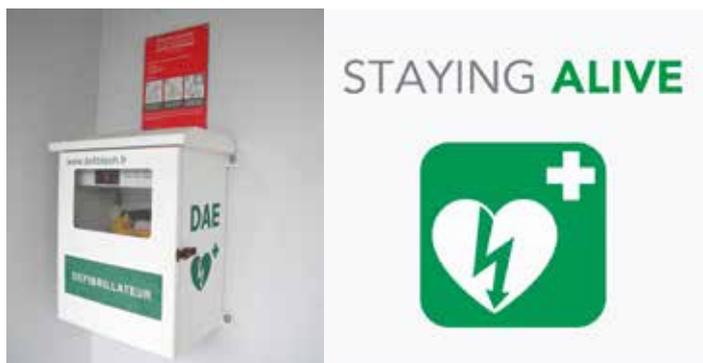
Un vin d'honneur clôtura la matinée



ENVIRONNEMENT Ramassage du fer 2020

JEUDI 13 FÉVRIER
JEUDI 14 MAI
JEUDI 13 AOÛT
JEUDI 12 NOVEMBRE





SANTÉ

Comment utiliser un défibrillateur cardiaque ?

La défibrillation est un traitement indispensable contre la fibrillation ventriculaire, à l'origine de la grande majorité des arrêts cardiaques. Elle consiste à délivrer un choc électrique à travers le thorax, et plus particulièrement à travers la paroi du cœur, pour l'arrêter momentanément, avec l'espoir qu'il redémarre spontanément et de façon régulière. Savez-vous comment l'utiliser ?

On conseille aux témoins d'un arrêt cardiaque de s'assurer de la protection immédiate de la victime, **d'alerter les secours** (en appelant le 15), puis **de pratiquer une ventilation artificielle** (le fameux bouche-à-bouche) en alternance avec des **compressions thoraciques** pendant environ 2 minutes. Si le sauveteur est à proximité d'un défibrillateur cardiaque, il faut immédiatement envisager son utilisation. Dans le cas contraire, le témoin continue d'alterner entre les insufflements et les compressions thoraciques en attendant l'arrivée des secours.

Le défibrillateur cardiaque est un appareil capable de délivrer une quantité d'énergie d'origine électrique de façon à resynchroniser l'activité cardiaque. S'il est semi-automatique, il est capable d'analyser l'activité électrique du cœur de la victime, de reconnaître un trouble cardiaque grave, de se charger automatiquement puis d'indiquer la délivrance du choc à son utilisateur. C'est un outil très fiable **doté d'une voix synthétique qui guide, pas à pas, le sauveteur** dans les différentes étapes de son utilisation.

LES ÉLÉMENTS DU DÉFIBRILLATEUR

Il se compose de plusieurs éléments :

- Un écran à cristaux liquides qui donnent des messages écrits et un haut-parleur qui donne des messages sonores. Ces messages donnent des indications sur la marche à suivre.
- Une batterie (ou accumulateur de charge) ;
- Deux à trois boutons bien identifiés ;
- Deux électrodes de défibrillation autocollantes et contenues dans un emballage hermétique. Elles sont recouvertes d'un gel qui facilite le passage du courant sur la face qui va entrer en contact avec la victime. Elles ne doivent surtout pas

être pliées.

- Une paire de ciseaux qui permet de couper les vêtements et dénuder la poitrine rapidement.

LES ÉTAPES DE SON FONCTIONNEMENT

La mise en fonction de l'appareil s'effectue en 5 étapes :

1) La mise en marche de l'appareil

Déposez le défibrillateur cardiaque près de la victime, idéalement au niveau de son oreille gauche. Ouvrez ensuite la housse de transport : certains appareils sont munis d'un capot qui, à son ouverture, met en route l'appareil. Pour les autres, il faudra appuyer sur le bouton marche/arrêt du défibrillateur. Un son se fait alors entendre et une voix synthétique commence à vous guider dans les différentes étapes de l'utilisation de l'appareil.

2) La préparation de la victime et la connexion des électrodes

Enlevez ou coupez les vêtements recouvrant la poitrine de la victime. Assurez-vous que sa poitrine est sèche (pour une adhésion optimale) et pas trop velue (auquel cas vous pouvez utiliser le rasoir jetable contenu dans la housse de l'appareil). Sortez alors les électrodes, connectez-les aux câbles (parfois ces câbles sont déjà pré-connectés) et collez-les, l'une après l'autre, au niveau des emplacements suivants : la première juste au-dessous de la clavicule droite, contre le bord droit du sternum, la deuxième sur le côté gauche du thorax, 5 à 10 cm sous l'aisselle gauche. Connectez enfin le câble au défibrillateur.

3) L'analyse du rythme cardiaque

Il est possible que l'analyse se lance automatiquement ; si ce n'est pas le cas appuyez sur le bouton d'analyse quand le défibrillateur vous le demande. Ne touchez surtout pas la victime pendant le processus et arrêtez tout geste de secours. A l'issue de l'analyse, si le rythme de la victime nécessite un choc électrique, le défibrillateur se charge automatiquement.

4) Le choc électrique

L'appareil vous indiquera toujours si un choc est nécessaire avant sa mise en charge. Il est important d'écouter et de respecter scrupuleusement les recommandations de l'appareil. Dès qu'il vous le demande, appuyez sur le bouton pour choquer la victime, et poursuivre la séquence de chocs si telle est la demande.

5) L'extinction de l'appareil

N'éteignez l'appareil que lorsque le médecin des services de secours vous le demande et n'enlevez en aucun les électrodes avant son arrivée. Si le défibrillateur indique à l'étape 3 qu'aucun choc n'est indiqué, ne les enlevez pas non plus : poursuivez les gestes de secours si la victime ne respire toujours pas.



ENVIRONNEMENT



Rappel des obligations afin de brûler des déchets verts

Nous vous rappelons que toute destruction de déchets verts, par le feu, sur une propriété privée, est soumise à une obligation de déclaration en Mairie. Celle-ci doit être demandée 3 jours avant.

C'est une demande en dérogation de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Doit y être indiqué :

- le volume à incinérer,
- la date prévue de l'incinération
- l'adresse exacte de l'incinération.

C'est votre responsabilité qui est engagée.

Dans le même temps vous vous engagez, à respecter les dispositions suivantes :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- Être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique,
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère, très sévère ou exceptionnel (consultation du niveau de risque à l'adresse suivante : <https://www.geoplateforme17.fr/geodis17>)
- Vitesse du vent faible,
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, etc...),
- Surveillance permanente jusqu'à l'extinction complète du foyer.

SERVICE PUBLIC



Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES MERCREDIS** :
de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- **SEMAINES PAIRES** :
les vendredis après-midi de 14h à 17h30
- **SEMAINES IMPAIRES** :
les samedis matins de 9h à 11h30

En dehors de ces créneaux horaires, la Mairie de Montguyon ne procédera pas à la constitution des titres sauf pour les urgences (décès, professionnelles et maladies graves).

Nous vous remercions d'en prendre note et d'en informer les usagers si besoin.

FESTIVITÉS



Le Comité des fêtes de Montguyon

Une équipe jeune et dynamique prête à tout pour vous faire passer de bons moments.

Nos objectifs : garder un esprit populaire.

PROGRAMME 2020

- **18 Janvier 2020** : Assemblée générale
- **8 Février 2020 et 11 Avril 2020** : Loto
- **Samedi 16 Mai 2020**
Soirée PAELLA 22€
 Animé par LUDO
 Salle Polyvalente
 Date limite de réservation lundi 11 Mai
Réservation aux 06 75 46 31 10
ou 06 30 79 16 77 heures de repas
- **Le 13 Juillet 2020** :
 Ce sera notre incontournable bal populaire en plein air sur l'esplanade de la salle des fêtes au pied du donjon animé par KRIS 'TOFF ainsi qu'un marché nocturne. A 23 h le ciel s'embrasera de lumière et d'étoiles celles du feu d'artifice !
 Offert par la Municipalité
- **22, 23 et 24 Septembre 2020**
 L'été se termine, les écoliers ont repris le chemin de l'école mais nous serons là pour prolonger l'esprit des vacances avec notre fête locale. Les manèges pour petits et grands seront au rendez vous. Un marché nocturne animera notre soirée avec un bal gratuit, et le traditionnel feu d'artifice du samedi soir offert par la Municipalité.

Si vous vous sentez l'âme associative venez nous rejoindre !



**Renseignements :
 et réservations : 06.75.46.31.10**

7^{ÈME} ART

Les Amis du Cinéma de Montguyon

Les administrateurs, adhérents, et/ou bénévoles de l'Association des Amis du Cinéma de Montguyon vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020. Ils espèrent vous proposer, comme à l'accoutumée, une programmation de qualité, une dizaine de séances par semaine avec des films « grand public » et « art et essai », toujours à **un tarif des plus attractifs de la région**. L'adhésion à l'association, non obligatoire, et/ou l'abonnement vous permettront de bénéficier d'avantages tarifaires supplémentaires et de séances gratuites. Le cinéma est ouvert à tous, mais propose aussi des séances scolaires privées en journée, accessibles aux élèves des collèges et écoles de toute la région, et des séances particulières pour d'autres associations, EHPAD, comités d'entreprise, ou toute société du secteur. Renseignez-vous auprès du cinéma à l'adresse : lecine3@gmail.com

L'association lance un appel : Le cinéma cherche pour son développement, **des bénévoles**, adhérents ou **non adhérents**, pour **des missions ponctuelles**. Si vous avez des talents en informatique, en infographie, en prospection commerciale, en art culinaire pour nos animations, si vous avez une heure par mois, ou une demi-journée à consacrer à l'association, **dans le cadre de missions encadrées par les administrateurs du cinéma, et sans obligations de durée ou d'engagement**, contactez-nous par mail : lecine3@gmail.com

La 23^{ème} édition du Festival Télérama se déroulera au cinéma du 15 au 21 janvier. Au programme, une sélection choisie en fin d'année dernière par les spectateurs du cinéma de Montguyon, parmi une liste élaborée par les critiques du magazine Télérama. **Le tarif est de 3,50€ sur présentation du Pass Télérama pour toutes les séances liées au festival**. Cette année, des pass numériques pourront être présentés via l'application mobile de Télérama. Le coup de cœur Jeune Public, **La fameuse invasion des ours en Sicile** de Lorenzo Mattoti, déjà diffusé avec succès à l'automne 2019 au cinéma, sera au programme pour les jeunes spectateurs. A ne pas rater !!

Tarifs : 6€ l'entrée, 5€ pour les adhérents et réduits, 4 € pour les moins de 14 ans. Adhésion 20€ pour un an.

Retrouvez-nous sur Facebook et sur internet lecinedemontguyon.fr

THÉÂTRE

Les Comédiens en Balade

La troupe « les Comédiens en Balade » a repris son activité début septembre. Les répétitions ont lieu tous les lundis soirs à 20h, salle polyvalente de Montguyon sous les directives du metteur en scène.

Les acteurs repartent cette saison sur une pièce unique où chacun prend plaisir à interpréter un rôle qui peut se révéler difficile. C'est l'art du théâtre...pour divertir notre public !

 **Renseignements :**
Conatct : 06.70.04.62.90
 **+ d'infos : comediensenbalade@gmail.com**



ANIMATIONS

Country Plaisirs

Pour l'association Country Plaisirs c'est déjà un excellent début !

Depuis le mois de septembre 2019, l'association Country Plaisirs est heureuse de compter de nouveaux adhérents très motivés.

Après la participation au Téléthon le vendredi 6 décembre 2019, l'association envisage des projets pour la suite de la saison 2019-2020.

Devant le succès de la soirée spectacle « Dansons autour du Monde », réalisé par les adhérents bénévoles, nous proposons un divertissement (plein d'humour, d'enthousiasme et de danses !) qui animera un repas de fête ou une soirée de votre commune.

La danse country s'adresse à tous et nous sommes prêts à vous accueillir **tous les jeudis soirs dans la salle polyvalente de Montguyon de 19h45 à 22h30.**

Les ateliers d'apprentissage se déroulent :

- pour les Débutants le jeudi soir de 19h45 à 20h45
- les ateliers Novices de 20h45 à 21h45
- et le niveau Intermédiaires de 21h45 à 22h30

Notre activité se déroule dans la bonne humeur et la convivialité !!!

Alors n'hésitez pas, que vous soyez spectateurs ou



danseurs, venez nous retrouver pour de nouvelles aventures de danses et de musiques!

Renseignements complémentaires :
Mail : domygilles@free.fr
Tél : 06 21 65 36 41 ou 05 46 04 77 30

A très bientôt dans votre commune !

Nous vous souhaitons de bons moments pour cette nouvelle année 2020 !



SOLIDARITÉ

Telethon 2019 à Montguyon



Le vendredi 6 décembre de 14h à 22h des animations ont eu lieu dans la salle polyvalente :

- L'association 1000 FEUILLES a tenu un bar où se sont vendus du café, du thé, du chocolat, de la soupe et des gâteaux,

Elle a organisé une dictée et a exposé un arbre de Noël en boîtes d'œufs qui avaient été peintes par les élèves de l'école élémentaire,

Une bourse aux livres était installée ainsi qu'un atelier de décors de Noël.

- L'association JEU DE AMBULE a proposé sa rencontre jeux de 3 à 99 ans de 14h à 19h.

- L'association COUNTRY PLAISIRS a fait de l'initiation à la danse de 16h à 17h et des démonstrations de leur savoir-faire de 19h45 à 22h.

- L'association LES AMIS DU CINEMA a préparé une vente d'affiche et la projection du film « La reine des neiges 2 » dont 1€ par place est reversé au TELETHON.

- Au local du BILLARD CLUB, initiation et démonstration de billard de 10h à 12h et de 14h à 18h.

- Au local du FOOTBALL, organisation d'un concours de belote.

Le samedi 7 décembre :

- Les ASSISTANTES MATERNELLES ont confectionné 620 crêpes de 9h à 12h sur la place du marché avec le concours d'INTERMARCHE et l'animateur Laurent ZANNA a vendu du café,

- L'association EC3M a organisé le tour de MONTGUYON à 13h avec l'école de vélo et les cyclistes du club se sont entraînés de 14h à 17h.

- Le BILLARD CLUB a fait de l'initiation dans son local de 10h à 19h.

- L'association des commerçants, l'AMIE a distribué des tirelire dans les commerces pour recueillir les dons destinés à la recherche médicale.

Toutes ces animations et des dons de particuliers ont permis de réunir la somme de 1287.57€



FILM D'ANIMATION

Ciné-Concert Le duo Pat et Mat



Le mercredi 29 janvier à 10h, Le Ciné de Montguyon accueillera Cyrille Aufaure, compositeur, pianiste, qui accompagnera les nouvelles aventures de « Pat et Mat en hiver », en Ciné-concert. *Conseillé à partir de 3 ans.*



OSONS

J'écris pour la dernière fois sur le journal municipal d'informations dans le cadre du mandat électoral qui s'achève dans moins de trois mois. Seul élu sur une liste qui a pourtant rassemblé 20 % des électeurs, j'ai eu à cœur de garder toute ma liberté de propositions constructives, apportant ma pierre à l'édifice.

Le rôle « d'opposant » n'est pas toujours facile à assumer, cependant, j'ai pleinement participé aux débats et ai obtenu quelques succès. Pour preuves ; la mise à niveau de la cour de l'école primaire de la rue de la République à la place des rampes en béton prévues ; le marquage des places de stationnements rue de la République et la sécurisation de la voirie aux deux extrémités ; le remplacement du tablier en bois du

pont de Trouillaud par une dalle béton ; l'aménagement des pourtours de l'église de Vassiac avec accès pour les personnes à mobilité réduites ; l'aménagement de l'ancienne perception afin d'y accueillir les deux nouveaux médecins ; ma participation à l'élaboration du projet de maison médicale ; etc.

Dans peu de temps, un nouveau Conseil Municipal constitué de dix-neuf membres au lieu de quinze sera élu (quatre de plus pour soixante habitants supplémentaires...). La fois précédente, trois listes de quinze candidats étaient déclarées. Cette fois-ci, cela semble peu probable vu le nombre requis, en effet recueillir trente-huit volontaires, respectant la parité est possible, mais rassembler cinquante-sept personnes pour trois

listes semble bien peu réaliste. Quoi qu'il en soit, beaucoup reste à faire pour dynamiser notre cité.

Dans les jours à venir, nous en saurons un peu plus en découvrant le(s) programme(s) proposé(s).

Pour les années à venir, j'émet un souhait concernant la gare de Neuviq, ce serait à n'en pas douter un désenclavement et une chance pour notre Sud-Saintonge.

Je remercie tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance et solidarité.

Merci à ceux qui m'ont permis de siéger et de les représenter à la table du Conseil Municipal.

Je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2020 avec beaucoup de bonheur.

Bernard BORDELAIS
« Osons »

AGENDA

FÉVRIER

SAMEDI 8

Loto

Salle Polyvalente
organisé par le Comité des fêtes

AVRIL

SAMEDI 11

Loto

Salle Polyvalente
organisé par le Comité des fêtes

JUIN

12, 13 ET 14

Marathon de Tango

Salle Polyvalente

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28

24 heures de Marche
de Haute-Saintonge

organisées par l'Empreinte

JUILLET

SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11

Tir à l'Arc

Salle Polyvalente
organisé par la Compagnie de l'Aigle

LUNDI 13

Bal populaire en plein air
Marché nocturne
avec un grand feu d'artifice

organisé par le Comité des fêtes

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26

Fête médiévale

organisée par S2M

AOÛT

VENDREDI 7

Concert Eurochestreries

organisé par la Municipalité

SEPTEMBRE

VENDREDI 25 AU DIMANCHE 27

Fête locale

organisée par le Comité des fêtes

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie : mairie@montguyon.fr ou sur www.montguyon.wordpress.com

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web.

ATTENTION > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur montguyon.wordpress.com

AFCAE & BNP PARIBAS
PRÉSENTENT

FESTIVAL CINEMA

VOIR ET REVOIR
LES MEILLEURS
FILMS DE L'ANNÉE
DANS LES SALLES
ART ET ESSAI

PARASITE
PORTRAIT DE LA JEUNE
FILLE EN FEU
DOULEUR ET GLOIRE
LE TRAITRE
LES MISÉRABLES
ONCE UPON A TIME...
IN HOLLYWOOD
SIBEL
ALICE ET LE MAIRE
MARTIN EDEN
POUR SAMA
J'AI PERDU MON CORPS
LE LAC AUX OIES SAUVAGES
UNE GRANDE FILLE
AN ELEPHANT SITTING STILL
EL REINO
LA FAMEUSE INVASION
DES OURS EN SICILE
ET DES FILMS
EN AVANT-PREMIÈRE

Télérama'

DU 15 AU 21
JANVIER 2020

3,50€

CHAQUE SÉANCE
AVEC LE PASS
DANS TÉLÉRAMA
ET DANS SA
NOUVELLE APPLI

CANAL+



BNP PARIBAS

AFCAE
CINÉMAS ART & ESSAI

LE CINÉ DE MONTGUYON

INFORMATIONS : 05.46.49.76.87